



# Bonne RELAÇHE

à toutes celles et tous ceux qui peuvent en profiter!

## EN ROUTE VERS LE CONGRÈS

En juin 2025, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) tiendra son Congrès à Québec, son rendez-vous triennal important. En vue de cette instance, plusieurs rencontres préparatoires se dérouleront dans les mois à venir pour définir les orientations de la délégation de l'Alliance. Lors du Congrès de 2022, la FAE a été mandatée pour développer de nouvelles positions et revendications à adopter par le Congrès de 2025. Deux sujets majeurs ont été identifiés : la sauvegarde et la promotion de la langue française au Québec ainsi que l'impact du numérique sur notre profession.

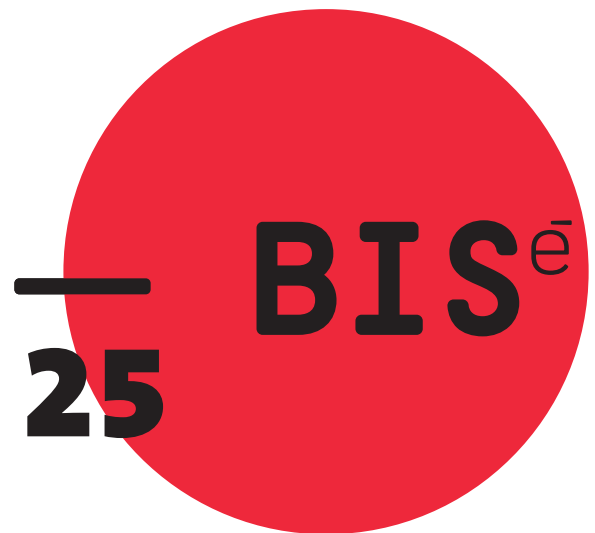
### SAUVEGARDE ET PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Au Conseil fédératif du mois de février, le Comité exécutif a présenté une analyse approfondie de ces deux dossiers sociopolitiques qui seront au cœur des débats lors du Congrès.

Les personnes-ressources ont exposé les modifications apportées à la Charte de la langue française par le projet de loi 96 et dépeint la situation linguistique du Québec, notamment en s'appuyant sur le rapport de l'Office québécois de la langue française (OQLF) d'avril 2024 et sur les recommandations du commissaire à la langue française. Elles ont aussi expliqué les recommandations en lien notamment avec la scolarisation des enfants ressortissants étrangers en séjour temporaire au Québec ainsi que la question des cégeps anglophones.

### L'ÉCOLE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Le deuxième thème abordé est vaste et complexe. Les personnes-ressources ont dévoilé les nombreux enjeux et facteurs ayant orienté les réflexions et mené aux recommandations qui seront faites dans le cadre du Congrès. Elles ont fait état des grandes lignes du droit à l'éducation au Québec et du droit international ainsi que de l'incidence du numérique sur ce droit. La dynamique avec les compagnies privées qui produisent les outils numériques et le peu d'encadrements existants de la part du ministère de l'Éducation (MEQ) ont été mis en lumière. Les personnes-ressources ont également soulevé les aspects éthiques, sociaux et pédagogiques liés à l'intelligence artificielle. Elles ont soulevé les enjeux d'accessibilité, d'égalité et d'équité numériques et mis en lumière les responsabilités des différents acteurs (MEQ et centres de services scolaires) dans ce nouveau contexte technologique. Elles ont finalement identifié les problématiques du numérique qui irritent les



profs au quotidien : aspect chronophage, absence de prises de courant, faible qualité de la bande passante, etc.

Évidemment, l'enseignement à distance et la formation comodale ont aussi fait partie de l'analyse, ces modes d'enseignement étant apparus dans nos vies durant la pandémie de COVID-19. Le droit à la vie privée (protection des renseignements personnels, droit à l'image, etc.), la liberté d'expression, la diffamation, la cyberintimidation, les impacts sur les droits de la personne ailleurs dans le monde et sur l'environnement sont autant de sujets qui ont été abordés dans cette présentation. Face à ces nombreux enjeux, un ensemble de recommandations ont été proposées.

### TRAVAUX DANS LES DÉLÉGATIONS

Ces présentations permettront aux syndicats affiliés à la FAE de poser des questions et de se familiariser avec ces dossiers. Ainsi, à leur tour, ils pourront présenter ces sujets dans leur délégation respective au cours des rencontres préparatoires, ce qui donnera lieu à des débats éclairés. Il est à noter qu'aucun débat n'a lieu lors des présentations en Conseil fédératif, ceux-ci étant réservés au Congrès.

Dans les prochaines semaines, la délégation de l'Alliance se penchera donc sur ces deux thèmes afin de se préparer au Congrès de juin 2025.

En attendant, je souhaite à celles et ceux qui profiteront de la semaine de relâche de se reposer pleinement et d'apprécier la neige abondante ou, pour les chanceuses et les chanceux, de savourer la chaleur, les pieds dans le sable. Je souhaite également une magnifique semaine aux profs qui seront en classe!



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

## SUSPENSION DES CONGÉS DE MATERNITÉ, DE PATERNITÉ OU D'ADOPTION DURANT LA SEMAINE DE RELÂCHE

### SUSPENSION AUTOMATIQUE DES CONGÉS PAR LE CSSDM

À l'approche de la semaine de relâche, nous vous rappelons que les congés liés aux droits parentaux [maternité (21 semaines), paternité (5 semaines) ou adoption (5 semaines)] seront suspendus automatiquement par le CSSDM pour les enseignantes régulières, les enseignants réguliers et les enseignantes et enseignants à temps partiel. Vous n'avez donc aucune démarche à faire auprès du CSSDM.

### SUSPENSION DES PRESTATIONS DU RQAP

Au cours de la semaine de relâche, les enseignantes et enseignants dont le congé a été suspendu recevront leur rémunération habituelle, **ils devront donc suspendre leurs prestations du régime québécois d'assurance parentale (RQAP) du dimanche 2 mars 2025 au samedi 8 mars 2025**. En effet, le traitement versé durant la semaine de relâche est considéré par le RQAP comme un revenu concurrent à la période, contrairement à l'ajustement de 10 mois versé pendant la période estivale. Si vous avez omis de suspendre vos prestations, il est toujours possible d'agir après coup, du moment que le délai est raisonnable (moins de 45 jours). Il faut alors demander au RQAP un « retrait de semaine ». Le RQAP réclamera à l'enseignante ou enseignant le montant versé, mais la semaine de prestation pourra être remise à une date ultérieure.

### REPRISE DE LA SEMAINE DU CONGÉ DE MATERNITÉ, DE PATERNITÉ OU D'ADOPTION SUSPENDUE

La semaine de suspension sera reportée après la date initialement prévue du congé. À titre d'exemple, le congé de maternité de l'enseignante a débuté le 13 janvier 2025, la répartition initiale des 21 semaines consécutives du congé de maternité est du 13 janvier au 6 juin 2025. Toutefois, la date effective de la fin du congé sera le 13 juin 2025, considérant sa suspension durant la semaine de relâche. L'enseignante recevra l'indemnité complémentaire versée par le CSSDM au cours de la semaine de report du congé de maternité.



Les congés sans traitement en prolongation d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption ainsi que les congés à l'occasion de la naissance ou de l'adoption ne sont pas visés par cette disposition.

● **Chantal Forcier, conseillère**

## ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FAE

Lors d'une réunion du Conseil fédératif de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), le 14 mars prochain, se tiendra une élection afin de pourvoir le poste vacant de vice-présidence au secrétariat, à la trésorerie et à l'administration.

Est éligible tout membre en règle d'un syndicat affilié à la FAE dont la candidature est soutenue par la signature de trois membres en règle (un proposeur et deux appuieurs) d'un organisme affilié à la FAE.

La date limite pour faire parvenir le formulaire de mise en candidature est **le mercredi 26 février**. Les personnes qui désirent se présenter doivent utiliser le [formulaire](#) prévu à cette fin et l'acheminer par courriel à l'adresse : [elections2025@lafae.qc.ca](mailto:elections2025@lafae.qc.ca) avant la date limite.



Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec monsieur Michel Paquette, président du Comité des élections de la FAE, à la même adresse courriel.

● **Annie Favreau, conseillère**

## CONFÉRENCE SUR LA MOBILISATION

En 2014, le nouvel exécutif du syndicat des enseignantes et enseignants de Los Angeles (UTLA) a fait le pari de transformer son organisation afin de véritablement mobiliser ses membres et de rejoindre sa communauté. Depuis, le syndicat s'est illustré par plusieurs grèves, légales et illégales, qui ont contribué au renouveau syndical aux États-Unis et repoussé les limites de ce qui pouvait être obtenu dans une convention collective.

Le Comité intersyndical du Montréal Métropolitain (CMM) ainsi que l'Alliance vous invitent à une conférence-atelier en compagnie d'Alex Caputo-Pearl, ancien président du UTLA, afin d'explorer comment la réorientation stratégique des structures syndicales peut renforcer le rapport de force nécessaire pour obtenir des victoires, tant sur le premier que sur le deuxième front.

Cet événement permettra d'amorcer une discussion approfondie sur les stratégies visant à renforcer nos syndicats, à engager les membres et à leur donner confiance en leur capacité de remporter collectivement des victoires majeures. C'est à ne pas manquer !

Prenez note que la conférence sera en anglais, suivie d'une période de questions-réponses animée en français. Pendant la présentation, une traduction simultanée sera offerte. L'événement aura lieu **le 22 mars à partir de 13 h** au Cégep du Vieux Montréal.



[Cliquez ici pour plus de renseignements et pour vous inscrire.](#)

● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**

# TEMPÊTE DE NEIGE ET INJUSTICE SALARIALE

Le paysage montréalais s'est de nouveau drapé de blanc, et cette fois, la neige ne fait pas dans la demi-mesure. Les trottoirs disparaissent sous les bancs de neige, les rues deviennent des labyrinthes glacés et, malgré tout, la solidarité citoyenne brille à travers les tempêtes.

Mais pendant que la population s'entraide, notre employeur, lui, rate encore une occasion de faire preuve d'empathie envers les profs. À l'école Louis-Riel, plusieurs enseignantes et enseignants, bloqué-e-s par un stationnement non déneigé, sont arrivé-e-s en retard. La réaction de la direction? Une coupe de salaire. Pourtant, certaines directions d'établissement ont également accusé du retard ce matin-là. Seront-elles sanctionnées de la même manière? La question a été posée au CSSDM.

Voici sa réponse : les conditions d'exercice des employé-e-s syndiqué-e-s et des cadres sont différentes.

L'iniquité entre la direction et le personnel enseignant est un problème dénoncé depuis trop longtemps. Il est temps d'exiger une équité réelle et transparente.

Si vous avez été informé-e d'une coupe de traitement pour un retard mardi matin ou si votre direction est arrivée en retard, communiquez avec nous :



[patrick.trottier@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:patrick.trottier@alliancedesprofs.qc.ca)

● Patrick Trottier, vice-président

## 8 MARS JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

C'est sous le thème *Encore en lutte* que la journée internationale des droits des femmes se déroulera. L'horloge se dérègle. Le temps avance, mais nos droits durement acquis peuvent reculer. Chaque grain de sable dans l'engrenage nous rappelle qu'il ne faut rien lâcher. La droite continue de monter, tout peut basculer.

En ce 8 mars, on se tient debout, le poing levé. Ce poing, c'est notre force collective, notre cri de refus. Le symbole de Vénus, dans le creux de notre main, incarne notre liberté : celle de décider de notre corps et de notre vie.

Comme l'araignée résiliente qui tisse sa toile, on continue de construire un monde où personne n'est laissé derrière. Chaque victoire, chaque fil ajouté témoignent de notre force face aux obstacles. Ensemble, on orchestre un féminisme antiraciste, anti-impérialiste et résolument inclusif.

Dès le 8 mars, à l'échelle internationale, la Marche mondiale des femmes se met en mouvement. Au Québec, le 18 octobre, on marchera aux côtés des femmes du monde entier pour affirmer que notre solidarité est plus forte que jamais. Face à l'ascension de la droite, la lutte s'intensifie et se transforme. Aujourd'hui, nous sommes *Encore en lutte*.

La manifestation de la Journée internationale des droits des femmes aura lieu à 16 h 30 le samedi 8 mars, à la place Norman-Bethune. Les détails suivront [sur la page du Collectif](#).

### 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

**L'égalité à cœur.**  
Un Québec fier de ses valeurs.

Malgré les reculs pour les femmes dans le monde, malgré la montée du masculinisme, malgré les féminicides, etc., le Comité féministe de



l'Alliance vous invite également à célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire du Conseil du statut de la femme en utilisant fièrement [sa signature électronique](#) :

● Sue Bradley, vice-présidente

## PLACE AU SPECTACLE !

L'Alliance vous convie à la soirée soulignant la Journée internationale des droits des femmes, qui se déroulera **le jeudi 20 mars 2025 à partir de 18 h** au Théâtre Plaza, situé au 6505, rue Saint-Hubert à Montréal.

Au programme : verre de solidarité et match d'improvisation. Pour l'occasion, nous recevrons des joueuses de la Ligue nationale d'improvisation, qui aborderont notamment des sujets féministes lors de leurs performances.

Arbitre : Sophie Thibeault

Équipes : Salomé Corbo, Corinne Fortin, Anne-Marie Binette et Amélie Geoffroy.

Rires et réflexions au menu !

**Vous êtes toutes et tous bienvenu-e-s !** Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site de l'Alliance et remplissez ce [formulaire](#) **avant 15 h le vendredi 14 mars**. Faites vite, les places sont limitées !



● Sue Bradley, vice-présidente

Photos du haut :  
Amélie Geoffroy  
et Anne-Marie Binette.

Photos du bas :  
Salomé Corbo, Corinne Fortin  
et Sophie Thibeault.

Photos : Courtoisie.

